

MON PROJET DE travaux

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement. Avant de concrétiser votre projet, il faut en demander l'autorisation. Certaines interventions ne sont pas permises. Le fait de les effectuer pourrait vous obliger à tout remettre en état lors de votre départ ou à payer le coût de cette remise en état.

VOS COORDONNÉES

NOM ET PRÉNOM ▶ N° DE MODULE

▶ ADRESSE ▶ TÉLÉPHONE

▶ MAIL ▶ DEMANDE FAITE LE / /

MES TRAVAUX CONCERNENT	DESCRIPTIF DES TRAVAUX
L'ENTRÉE	
LE SÉJOUR	
LA CUISINE	
UNE CHAMBRE	
LA SALLE DE BAIN/ LA SALLE D'EAU	
LES TOILETTES	
AUTRES (à préciser)	

JE PEUX, SANS DEMANDER D'AUTORISATION :

- remplacer à l'identique les revêtements de sol,
- changer les papiers peints, refaire la peinture,
- installer des étagères, des placards.

JE DOIS OBTENIR L'ACCORD D'AXIMO POUR :

- remplacer un équipement (radiateur, évier...),
- poser du parquet flottant ou du carrelage,
- aménager la salle de bain pour une personne à mobilité réduite*,
- installer une véranda, un abri de jardin, une terrasse*.

JE NE PEUX PAS (NOTAMMENT) :

- poser un faux plafond ou des dalles en polystyrène,
- supprimer ou créer une cloison,
- recouvrir les murs intérieurs de crépi,
- fermer le balcon.

*Plan à fournir

DÉCISION D'AXIMO

ACCORD ▶ LE / /

REFUS POUR LE MOTIF SUIVANT :

En cas d'accord d'AXIMO, je m'engage à réaliser mes travaux dans les règles de l'art et à des horaires respectueux pour mes voisins.

▶ Signature du locataire